Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ētaples sur mer
Délibération n° 33	Conseil Municipal du Mercredi 11 avril 2018
Direction Générale des Services	Domaine de compétence :
	3.6 : Autres Actes de Gestion du Domaine Privé

Le Mercredi 11 Avril deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 05/04/2018

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 12/04/2018

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Charlotte PERRAULT à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Christian RAMET à Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Angélique COUSIN à Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ;

Absent (s) excusé (s): 0

Absent (s) non excusé(s): 1 - Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants: 32

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Désaffectation et déclassement du bateau «Ville d'Étaples»

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération : Désaffectation et déclassement du bateau «Ville d'Étaples»

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

## Considérant :

**Que** le bateau «Ville d'Étaples», immatriculé BL 551453, propriété de la commune d'Étaples depuis le 3 juin 1993, a été remplacé par une nouvelle vedette à passagers «Baie de Canche» depuis le 9 mars 2018,

Que le bateau «Ville d'Étaples» n'a donc plus d'utilité pour la commune,

Que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état, ou la mise au rebut.

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter le bateau «Ville d'Étaples» qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire de la commune, et le cas échéant la vente en l'état.

## La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180411-del33-110418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018